



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5954
10 septembre 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Eu égard à la nature et aux incidences du mémorandum ci-après, qui a été communiqué au Secrétaire général par le représentant permanent de la Turquie le 10 septembre 1964, le Secrétaire général estime devoir appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur ce texte.

"1. Lorsque la Turquie a convenu de suspendre ses interventions aériennes dans la région de Kokkina-Mansoura, elle croyait comprendre que les agresseurs chypriotes grecs se replieraient sur les positions qu'ils occupaient avant le 5 août, que la sécurité des Chypriotes turcs dans cette région serait garantie et qu'il serait mis fin au blocus économique inhumain imposé aux Turcs de Chypre.

"2. Le Gouvernement turc a fait périodiquement des représentations au Secrétaire général de l'ONU pour lui transmettre les renseignements dont il disposait au sujet des conditions lamentables dans lesquelles vivent les Turcs de Chypre depuis le premier jour du cessez-le-feu intervenu sur tout le territoire de l'île, et il a prié le Secrétaire général de faire tout son possible pour obtenir que ces conditions soient rapidement améliorées. Cependant, la situation reste grave. Tout récemment, des restrictions analogues ont été appliquées à Famagouste et à Larnaca.

"L'exemple le plus tragique et le plus caractéristique de l'application du blocus économique est celui de la région de Kokkina, où un grand nombre de Chypriotes turcs sont encerclés sur une étroite bande de terre.

"Les habitants du village de Kokkina et ceux de quatre ou cinq villages voisins qui se sont réfugiés à Kokkina sont en danger de mourir de faim. Certains de ces Turcs qui vivent en état de siège et ont un besoin urgent de nourriture, de vêtements et d'autres commodités indispensables à la vie,

ont pris refuge dans des grottes. Sur cette étroite bande de terre où ils sont assiégés, les habitants sont complètement coupés de Nicosie et des autres villages turcs. La population de Kokkina a besoin de trois tonnes de denrées alimentaires par jour.

"3. Dans ces conditions, la Turquie va livrer aux assiégés, d'ici deux ou trois jours, des denrées alimentaires et autres produits nécessaires. L'ONU sera informée des dates auxquelles les livraisons seront effectuées.

"Toute tentative visant à empêcher lesdites livraisons constituerait une preuve irréfutable de la volonté de faire mourir de faim les habitants de cette région, et fournirait en outre une preuve très grave des intentions agressives des dirigeants chypriotes grecs.

"S'il en est ainsi, le Gouvernement turc sera contraint de prendre les mesures qui s'imposent pour défendre ses droits et s'acquitter des tâches humanitaires qui lui incombent.

"Le Gouvernement turc ne doute pas que, dans le cadre de la résolution du 4 mars, la Force des Nations Unies à Chypre n'ait reçu pour mission de protéger le premier et le plus important des droits de l'homme, qui est le droit à la nourriture et à la vie.

"4. Diverses informations selon lesquelles le blocus économique aurait été assoupli ou levé ou serait sur le point de l'être se sont révélées inexactes. Le Gouvernement turc continuera de fournir aux Nations Unies tous les renseignements qu'il recevra à ce sujet. Mais comme on l'a déjà souligné, c'est dans la région de Kokkina que la situation est actuellement la plus dangereuse et la plus urgente. Il n'y a plus le temps ni la possibilité d'attendre, en ce qui concerne cette région, que les promesses relatives à la cessation du blocus soient tenues.

"5. Le Gouvernement turc accepte que la Force des Nations Unies à Chypre contrôle les livraisons qui seront faites à Kokkina afin de s'assurer qu'il s'agit uniquement de provisions essentielles et non pas de matériel militaire, d'armes et de munitions.

"6. Comme il l'a toujours souligné, le Gouvernement turc est disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution pacifique au problème de Chypre. Toutefois, pour que la paix soit possible, il est indispensable qu'en attendant qu'une telle solution soit trouvée, la communauté turque de Chypre ne soit pas victime d'actes d'agression. Indubitablement, l'application d'un blocus inhumain est un acte d'agression au même titre qu'une attaque armée. Le blocus économique imposé aux Turcs de Chypre a porté la tension dans l'île à son paroxysme.

"Le Gouvernement turc exprime l'espoir que la Force des Nations Unies à Chypre prêtera son concours effectif, conformément à ce qui a été proposé, afin que cette opération urgente de secours humanitaire puisse se dérouler sans complications graves."

